



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service : PSI GA PAIE
Affaire suivie par : Christelle SARDIN
mobilites-promotions-regionales.gapaye.psi.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**Mobilité « Au fil de l'eau »
Cycle n°10 du 17/11/2020 au 16/12/2020
pour les adjoints administratifs ZGE Ecologie
en région PACA**

Décision du 29/12/2020

Note à l'attention de :
**Madame et Messieurs les directeurs des
Directions Départementales des Territoires 04,
05 et 84**
**Messieurs les Directeurs des Directions
Départementales des Territoires et de la Mer 06,
13 et 83**
**Messieurs les Directeurs de la DIR MED, de la
DIRM**
**Monsieur le Secrétaire Général de la DREAL
PACA**

Objet : Décision RZGE relative à la mobilité « Au fil de l'eau » des adjoints administratifs des administrations de l'État pour le cycle n°10 du 17/11/2020 au 16/12/2020

Vous trouverez, ci-après, les avis émis par la RZGE PACA relative à la mobilité des adjoints administratifs des administrations de l'État de la région PACA.

Toutes les demandes de mobilité reçues par les services concernés ont été examinées par la Zone de Gouvernance de la région PACA, sur la base de l'avis des services et des règles pour les mutations.

La date d'effet des mutations est fixée **au 1^{er} février 2021**, sauf accord distinct entre les services ou observations particulières.

Pour information :

- Les autres postes publiés sur le cycle n°10 du 17/11/2020 au 16/12/2020
- Les postes publiés sur le cycle n° 9 du 03/11/2020 au 02/12/2020 ne sont pas pourvus, faute de candidats ou faute d'autorisations de recrutement externe, dite ARL.

Nb : une ARL est nécessaire pour les recrutements en provenance d'autres ministères ou de collectivités locales.

La présence décision sera publiée :

- sur l'intranet : <http://intra.dreal-paca.e2.rie.gouv.fr/>
- sur l'internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

- Mutations :

La DREAL Zone de Gouvernance prend les arrêtés individuels, qui sont opposables.
Il appartient au service d'accueil d'informer l'agent retenu ainsi que les agents non retenus sur les postes sollicités.

| N° poste Renoirh | nom - prénom | service d'origine | service d'accueil | libellé du poste | avis RZGE | Date d'effet |
|---------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| 1820060001 | VALLA Annie | DDTM 06 | DDTM 06 Direction | Assistante de direction | Avis favorable | 01/02/21 |
| 0939110366 | SANTIQUET Anne-Lise | CCAS AIX | DIR MED SPEP | Gestion du domaine de l'Etat | Avis favorable (réintégration) | 08/02/21 |

Le Responsable du RZGE,

Daniel NICOLAS
daniel.nicolas

Signature numérique de
Daniel NICOLAS
daniel.nicolas
Date : 2020.12.29 21:25:26
+01'00'